

Conseil Municipal

SEANCE DU 4 MARS 2024

L'An deux mil vingt-quatre, 4 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, JACQUET Stéphanie, GOGUÉ Catherine, LECLERC Aurélie, NOUAT Élisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BLAIN Claude, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, GRIMAULT Romain, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

Absent : M. TAILLANDIER Julien

Pouvoirs : Mme MARTINAT Isabelle ayant délégué pouvoir à Mme GOGUÉ Catherine, M. BOUARD Denis ayant délégué pouvoir à M. DELARGE Jacky

Secrétaire de séance : REMANJON Patrice

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 27 février 2024.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 5 février 2024. Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque contradictoire, approuve le compte rendu du Conseil municipal du 5 février 2024.

2) DELIBERATION 2024.03.01 POUR LA DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PÔLE TOURISTIQUE DE FARGES

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et le développement du site touristique de Farges, Cher Ingénierie et Territoires – CIT, a analysé les offres et rendu son analyse. Le Groupement solidaire TENDREVERT/ARTELIA a été proposé par le CIT pour un montant total de 46 316.25 € HT. Il propose donc au conseil municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition du CIT et de choisir le Groupement solidaire TENDREVERT/ARTELIA comme maître d'œuvre pour un montant de 46316.25 € HT et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

3) DÉLIBÉRATION 2024.03.02 TARIFICATION DE LA SALLE PIERRE CLAMENT ET DU CENTRE D'ACCUEIL

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour les tarifs de la salle Pierre Clament et du Centre d'Accueil. Il propose les tarifs suivants :

LOCATION CENTRE D'ACCUEIL TARIF COMMUNE

Libellé	Tarif du 1 ^{er} avril au 31 décembre		
	SALLE DU HAUT	LE CAVEAU	CUISINE
Forfait week-end	235 €	201 €	152 €
Forfait 1 journée *	191 €	128 €	146 €
Chèque de caution	500 €	200 €	200 €

(*) Tarif unique applicable en semaine du lundi au jeudi sauf les jours fériés, pour une journée de location

LOCATION CENTRE D'ACCUEIL TARIF HORS COMMUNE

Libellé	Tarif du 1 ^{er} avril au 31 décembre		
	SALLE DU HAUT	LE CAVEAU	CUISINE
Forfait week-end	685 €	559 €	298 €
Forfait 1 journée *	459 €	394 €	187 €
Chèque de caution	500 €	200 €	200 €

(*) Tarif unique applicable en semaine du lundi au jeudi sauf les jours fériés, pour une journée de location

LOCATION SALLE PIERRE CLAMENT :

Particulier extérieur ou non de la commune : 70 € la journée

Tarifification spéciale pour location à la semaine assortie d'une convention : 200 €

*Chèque de caution de 200 € pour la Pierre Clament qui sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution des clefs.

Les associations de Menetou-Salon disposeront à titre gratuit du Centre d'Accueil et de la salle Pierre Clament, quel que soit le nombre de réservations dès lors qu'il s'agit d'animer la commune (expositions, concerts, rifles...) de même elles pourront bénéficier d'une réservation gratuite supplémentaire par an pour des besoins d'ordre privé (repas de club, assemblée générale etc...).

Le Centre d'Accueil et la salle Pierre Clament sera gratuit pour les collectivités locales et E.P.C.I.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs présentés ci-dessus et de les mettre en place au 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2024

4) DÉLIBÉRATION 2024.03.03 POUR LA PARTICIPATION AU VOYAGE EN NORMANDIE DES COLLÉGIENS EN 2024

M. DELARGE informe le conseil municipal que cette année le Collège Béthune Sully d'HENRICHEMONT organise un voyage pédagogique en Normandie sur le thème de la seconde guerre mondiale et sollicite une subvention en précisant que 11 élèves de la commune se sont inscrits. Il propose une participation financière de 330 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres,

Accepte de verser une participation financière de 330 euros au Collège Béthune Sully d'HENRICHEMONT, pour l'organisation du voyage en Normandie auquel participe 11 enfants domicilié à MENETOU-SALON.

5) DÉLIBÉRATION 2024.03.04 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Madame BARDELOT, Adjointe aux finances expose que:

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Elle propose l'attribution d'une subvention aux associations pour un montant global de 4941 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le versement des subventions telles que figurant ci-dessus ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024.

6) POINT SUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG

M. GILLET présente le compte rendu de la réunion du 26 février : « choix du scénario »

Le scénario 1 "accroche naturelle" a obtenu 8 voix

Le scénario 2 "Capital culturel" a obtenu 1 voix

Le scénario 3 "Village autonome" a obtenu 3 voix

Abstentions: 2

L'ensemble des membres présents souhaitent prendre le scénario 1 comme base et y ajouter des actions des 2 autres scénarios:

- suppression de la circulation rue de la mairie (S2)
- regroupement des écoles côté rue de la liberté (S3)
- implantation de la halle vers le haut des places en laissant le stationnement dans la partie supérieure
- création d'une maison "communale multifonctions " vers la mairie (pôle culturel et touristique).

L'approche par pôle est intéressante : Il est également nécessaire de travailler sur la rue du commerce, la rue du Château, la route de Bourges.

7) COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

Intervention de Mme JACQUET, Adjointe Animations, Communication et Associations

Le Bulletin municipal : un sondage est en cours, diffusé sur les réseaux sociaux afin que les administrés donnent leur avis et leurs souhaits d'évolution sur le bulletin

Le Marché de Printemps du 20 avril : Mme FERRIER se charge de convier les exposants dans le mois de mars

Le 14 juillet : au moment de cette manifestation se déroulera également la finale de football de l'Euro 2024 à 21h – Il faut donc d'ores et déjà se pencher sur l'organisation de la journée et particulièrement la soirée.

La commission animation et sport se réunira le 12 mars 2024 à 18h30 en y associant le club de football l'USHMS.

Intervention de M. DELARGE, Adjoint École – Enfance Jeunesse

M. DELARGE informe le conseil que pour soutenir la démarche lancée par la Fédération des conseils de parents d'élèves du Cher (FCPE18) contre la fermeture de notre classe ainsi que les 35 autres dans les établissements scolaires du Cher, un rassemblement est prévu le lundi de la rentrée, 11 mars, de 8h à 8h30 devant l'école rue de la Liberté.

8) AFFAIRES DIVERSES

a) M. le maire intervient sur « Le Printemps de la ruralité » :

Le Ministère de la Culture lance une consultation sur la vie culturelle en milieu rural.

Ouverte aux habitants, représentants des collectivités, acteurs culturels et ceux du monde associatif, elle permet à chacun de faire remonter les actions, initiatives déjà existantes dans le domaine sur son territoire et également de donner son avis, soumettre des propositions.

Cette concertation se traduit par la mise en ligne d'un questionnaire, à laquelle nous vous invitons à participer et également par l'organisation de rencontres/débats.

Menetou-Salon a ainsi été retenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour accueillir la rencontre départementale. Elle se déroulera le vendredi 15 mars 2024, de 10h à 13h au Centre d'accueil touristique.

Les débats porteront sur les attentes en matière de culture des citoyens vivant en ruralité et ont vocation à alimenter les sujets abordés lors des Assises nationales de la culture en milieu rural

b) Mme NOUAT présente le bilan de la bibliothèque :

En 2019 la bibliothèque a eu 23 inscriptions et 1143 visiteurs dont 800 adultes et 343 enfants

En 2021 les inscriptions représentaient 32 personnes et 1286 visiteurs dont 913 adultes et 373 enfants.

En 2022 les inscriptions représentaient 59 personnes et 1781 visiteurs dont 1061 adultes et 720 enfants.

En 2023 les inscriptions représentaient 44 personnes et 1851 visiteurs dont 1061 adultes et 645 enfants.

En 2024 des projets ont été lancés tel que les ateliers de lecture et la Grainothèque.

La séance du prochain conseil municipal est fixée le 08/04 /2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

